

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 mars 2012

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 19 et 20 mars 2012**

**2012 V. 46** Vœu relatif aux espaces de voirie en « stabilisé ».

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

« 85 des espèces sauvages de plantes (soit 6 %) semblent avoir disparu d'Ile-de-France depuis le XVIIIe siècle, et 400 autres (soit 26 %) sont aujourd'hui menacées. Parmi celles-ci, 128 (soit 8 %) le sont par un *"risque majeur d'extinction dans les prochaines années"*. » Journal *Le Monde* du 17 janvier 2012.

Considérant que le Plan Biodiversité dont s'est doté la Ville de Paris préconise « un plan de gestion différenciée des pieds d'arbres et des sols stabilisés (Action n°18) » ;

Considérant que les sols en stabilisé représentent plusieurs milliers de m<sup>2</sup> et qu'ils sont donc une opportunité de végétalisation en pleine terre non négligeable ;

Considérant que la végétation spontanée qui s'y installe, particulièrement adaptée à notre environnement urbain et donc robuste, favorise la biodiversité grâce aux insectes et aux oiseaux qui y trouvent de quoi se nourrir et s'abriter ;

Considérant que cette végétation permettra de combattre le phénomène « d'îlot de chaleur », de mieux gérer les eaux de pluie et de lutter contre les pollutions de l'air (en particulier pour les poussières) mais aussi contre le bruit ;

Considérant que les difficultés, vu la densité de Paris, à la création de nouveaux jardins rendent nécessaire l'exploration de nouvelles solutions pour augmenter les surfaces végétales ;

Considérant que la Ville de Paris doit gérer raisonnablement son budget et trouver, pour ses espaces publics, des solutions d'aménagement et d'entretien moins coûteuses ;

Considérant les aspirations à « plus de nature » des Parisiennes et des Parisiens ;

Sur la proposition de Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de l'Exécutif, en réponse au vœu déposé par MM. Denis BAUPIN, Michel CHARZAT, Mme Katia LOPEZ et des élu(e)s du Groupe Europe Ecologie, « Les Verts » et Apparentés,

Demande :

L'expérimentation, dans le 20e arrondissement, d'une gestion différenciée des sols en stabilisé, avec la mise en place d'une végétalisation extensive ou de plantations gérées par les habitants (associations, conseils de quartier, etc.) là où les usages le permettent. Ce travail se fera en coordination étroite avec les pôles de l'Espace Public pour le repérage et la gestion de ces espaces végétalisés et s'accompagnera de campagnes d'information auprès des riverains pour les informer et les inciter à participer à cette gestion différenciée s'inscrivant dans le cadre du Plan Biodiversité.